

DECLARATION D'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT AUTONOME



Rue Anna Rodier
63600 AMBERT
Tél. : 04 73 82 37 81
Fax. : 04 73 82 37 65

Date de la réception du dossier :/...../ 20...

GENERALITES

Demandeur :

- Nom, Prénom :
- Adresse :
- Téléphone :

Installateur :

- Nom ou Raison sociale :
- Adresse :
- Téléphone :

Locaux à desservir :

- Maison individuelle Résidence principale Autre (à préciser) :
- Groupe de logements Résidence secondaire

L'installation se fait dans le cadre :

- D'une construction neuve ou de l'aménagement d'une construction existante avec permis de construire.
- De l'aménagement d'une construction existante sans permis de construire.

Importance de l'installation :

- Nombre total de pièces principales (nombre de chambre + 2) :
- Dont :chambre(s)
.....cuisine(s) WC Salle(s) de bain(s)
- Nombre d'utilisateur :

- Alimentation en eau potable : réseau public alimentation privée
(préciser) :.....

Terrain et son environnement :

- Nom du propriétaire :.....
- Adresse du terrain :.....
.....
- Surface en m2 :.....
- Références cadastrales (sections et n° de parcelles) :.....
- Avez-vous consulté l'étude de zonage d'assainissement de la commune ?
 oui non
- Présence de puits, sources, captages destinés à la consommation humaine autour du dispositif d'assainissement :
 Dans un rayon de 100 mètres dans un rayon de 35 mètres néant
- Y a-t-il des plantations prévues à moins de 3 mètres des dispositifs d'assainissement :
 oui non
- Les installations envisagées sont-elles à plus de 3 mètres des limites de la propriété :
 oui non
- La distance entre l'habitation et le lieu de traitement est-elle supérieure ou égale à 5 m :
 oui non
- Quel est la destination des eaux pluviales :
 - Fossé
 - Infiltration
 - Récupération
 - Autre :.....

1 Contrôle de conception de l'ouvrage :

C'est une visite sur place du technicien SPANC qui va préconiser une filière d'assainissement individuelle adaptée à l'habitation, à la nature du sol, à la configuration de la parcelle...

Le technicien dimensionne et localise le prétraitement (fosse). Celui-ci s'effectue en principe dans une fosse dans laquelle on rejette toutes les eaux usées (eaux vannes issues des WC et eaux ménagères issues des cuisines, salles de bains ou buanderies). Les eaux de pluie ne sont pas admises dans la fosse.

Le technicien réalise, si nécessaire, un test de perméabilité du sol pour déterminer la filière de traitement adéquate après la fosse, la dimensionner et la localiser.

Il va prendre en compte plusieurs critères pour déterminer cette filière : perméabilité, nature et hauteur du sol, niveau de remontée de la nappe, pente du terrain, nombre de pièces de l'habitation, clôture, arbres, accès, emplacement de la maison, surface disponible, sensibilité du milieu récepteur à la pollution (baignade, pêche, captage...), topographie...

L'implantation des ventilations primaire (apport d'air) et secondaire (extraction des gaz de la fosse toutes eaux) sera également étudiée.

Seule une ventilation complète permet d'éviter la corrosion et les problèmes de mauvaises odeurs.

2 La visite de bonne exécution :

Le technicien vient sur le chantier, avant recouvrement des ouvrages, pour vérifier si le projet a été respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

Pour cela, il convient d'informer le service SPANC suffisamment tôt lors de l'engagement des travaux.

Ces 2 contrôles sont très importants. Ils permettent d'assurer d'une filière de qualité, adaptée au sous-sol, à la parcelle et à la capacité d'accueil de l'habitation.

Il est fortement conseillé de confier la réalisation de l'ouvrage à des professionnels.

Le coût total des visites est de 135 €.

**MERCI DE REMPLIR CE FORMULAIRE ET DE NOUS LE RENVOYER AVEC LES PIÈCES
CI- DESSOUS :**

- Un plan de situation de la parcelle
- Un plan de masse du projet de l'installation d'assainissement non collectif
- Une étude des contraintes à la parcelle (superficie disponible, pente....).
- Description et dimensionnement du projet de filière
- Désignation du type de sol (nature et perméabilité)

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné(e).....m'engage à :

- ce que l'installation soit établie dans son entier, conformément au projet décrit ci- dessus, tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

- adresser la déclaration de début de travaux au SIVOM d'Ambert, en vue de la vérification technique avant le remblaiement des ouvrages.

- assurer le bon fonctionnement de mon installation en respectant les règles d'utilisation et d'entretien.

Fait àLe.....

Signature du propriétaire :